PROJET « URBANSKIN » – ARCHIVE INTERNATIONALE DE CARNETS DE CROQUIS

FORMULAIRE DE PARTICIPATION, ACTE DE DON ET AUTORISATION

1. Informations relatives à l'artiste

Nom et prénom (ou nom légal) :
Nom d'artiste / pseudonyme (« tag ») (si souhaité à la place du nom légal) :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse de résidence :
Adresse électronique :
Numéro de téléphone :

Je déclare être âgé(e) d'au moins 18 ans. Si l'artiste est mineur(e), le présent formulaire devra également être signé par la personne exerçant l'autorité parentale, laquelle assumera les responsabilités légales correspondantes.

2. Objet du don

Je fais don, à titre volontaire et gratuit, à **Kineton S.r.l. Società Benefit** (ci-après « Kineton ») d'un ou plusieurs carnets de croquis, cahiers, blocs de dessin ou dessins originaux (ci-après dénommés collectivement les « Documents »), réalisés pour ou dans le cadre de l'appel à candidatures **« UrbansKIN »**, en vue de leur intégration dans l'**Archive internationale de carnets de croquis**.

Nombre de carnets / Documents donnés au moyen du présent formulaire :

Nombre et brève description des Documents donnés :

3. Nature du don et absence de contrepartie

Je déclare expressément que :

- les Documents sont donnés volontairement et à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière présente ou future de la part de Kineton ;
- l'ensemble des frais liés à l'expédition des Documents reste exclusivement à ma charge ;
- le don est définitif et irrévocable. Je ne pourrai demander la restitution des Documents donnés, sans préjudice de mon droit de demander à Kineton, à mes frais, une copie numérique de mon œuvre.

4. Droits d'auteur et licence concédée à Kineton

En ma qualité d'auteur des Documents, je conserve l'intégralité des droits d'auteur y afférents conformément à la loi italienne sur le droit d'auteur n° 633 du 22 avril 1941, telle que modifiée.

Par la présente, je concède à Kineton une **licence gratuite, non exclusive, perpétuelle et valable dans le monde entier**, l'autorisant à :

- exposer les Documents lors de l'exposition inaugurale des nouveaux locaux de Kineton ainsi que lors de toute exposition ou manifestation ultérieure liée au projet UrbansKIN ;
- cataloguer, archiver et rendre les Documents consultables, sous format papier et/ou numérique, dans les locaux de Kineton et au moyen d'outils numériques de consultation ;
- reproduire, publier et diffuser les Documents, en tout ou en partie, par tout moyen et sur tout support (y compris sites internet, réseaux sociaux et publications imprimées), à des fins illustratives, culturelles, éducatives et de diffusion en lien avec le Projet.

La présente licence est consentie à titre gratuit. Je ne pourrai prétendre à aucune rémunération, redevance ou autre contrepartie, présente ou future, au titre de l'utilisation des Documents dans les conditions ci-dessus.

Kineton s'engage à mentionner l'auteur des Documents en utilisant soit le nom légal, soit le nom d'artiste ou le pseudonyme indiqué au point 1, lors de toute publication, exposition ou autre forme de diffusion au public.

5. Déclaration d'originalité et garantie

Je déclare, sous ma seule responsabilité, que :

- les Documents donnés sont des œuvres originales issues de ma propre création intellectuelle et artistique et ne constituent ni une copie, ni une reproduction, ni une photocopie d'œuvres appartenant à des tiers ;
- les Documents ne portent atteinte à aucun droit d'auteur, marque, brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de tiers, ne contiennent pas de données à caractère personnel relatives à des tiers dont la divulgation n'aurait pas été autorisée et ne comportent aucun contenu diffamatoire, offensant ou illicite ;
- je suis la seule personne habilitée à disposer des droits portant sur les Documents et à concéder la licence prévue au point 4.

Je m'engage à indemniser et garantir Kineton contre toute réclamation, demande, action, responsabilité, dommage, coût ou frais engagés par des tiers en relation avec les Documents donnés, résultant de l'inexactitude ou du caractère mensonger des déclarations ci-dessus.

6. Conservation des Documents

Kineton s'engage à conserver les Documents avec toute la diligence normalement requise au regard de la nature du Projet, tant pendant la phase d'exposition que durant leur archivage.

Kineton ne pourra être tenue responsable de la perte, de la détérioration ou de l'endommagement des Documents, sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de sa part, y compris, sans limitation, en cas de vol, d'incendie, de catastrophe naturelle ou de tout autre événement constitutif d'un cas de force majeure.

7. Droit d'évaluation et de sélection

Kineton se réserve le droit, à sa seule discrétion, de ne pas inclure dans l'exposition inaugurale ou de ne pas publier des Documents qui seraient incompatibles avec les finalités du Projet, qui seraient détériorés au point de ne pas pouvoir être raisonnablement exposés ou qui contiendraient des

éléments manifestement offensants, illicites ou portant atteinte aux droits de tiers, sans préjudice des dispositions du point 8 ci-dessous.

8. Consultation ultérieure des Archives

À l'issue de l'exposition, les Documents archivés seront mis à la disposition des tiers pour consultation selon les modalités et critères définis par Kineton dans un règlement interne qui sera mis à la disposition des personnes intéressées, sans que cela n'entraîne d'obligation supplémentaire d'information à l'égard des artistes donateurs.

9. Traitement des données à caractère personnel

Je déclare avoir pris connaissance de la **Notice d'information relative au traitement des données à caractère personnel**, établie conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD), annexée au présent formulaire ou mise à disposition par Kineton, et je consens au traitement des données à caractère personnel que j'ai fournies (données d'identification, biographiques et coordonnées) pour les finalités qui y sont décrites, y compris la publication de ma fiche biographique ainsi que la consultation publique des Archives, sous format papier et numérique.

10. Loi applicable et juridiction compétente

Le présent formulaire est régi et interprété conformément au droit italien.

Tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent formulaire relèvera de la compétence exclusive du **Tribunal de Naples (Italie)**.

Je déclare avoir lu, compris et accepté sans réserve l'ensemble des clauses du présent formulaire.

Lieu et date : _____

Signature de l'artiste : _____

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale *(uniquement si l'artiste est mineur)*:
_____